

Séance du Conseil du  
10 septembre 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 10 septembre 2018 à 20 heures à laquelle sont présents, M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas et Évelyne Gallet. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

Absence motivée : M<sup>me</sup> Chantal Côté

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2018 et des séances extraordinaires du 16 et du 27 août 2018;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
  - a) Rencontre du comité Culture et Patrimoine du 13 août 2018.**
- 7. Affaires nouvelles :**
  - a) Demande de contribution des Fêtes de la St-Hubert.
- 8. Affaires commencées :**
  - a) Transfert d'une somme de 15 000 \$ pour le compte d'assainissement des eaux usées;
  - b) Règlement numéro 2018-12 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;
  - c) Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;
  - d) Résolution concernant des frais supplémentaires non planifiés pour la subvention FEPTEU pour le projet de mise aux normes de l'eau potable.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

**1. Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse, procède à l'ouverture de la séance.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse  
M. Pierre Martineau, siège #1  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège #3  
M. Gaétan Bélanger, siège #4  
M<sup>me</sup> Évelyne Gallet, siège #5

**Est absente :** M<sup>me</sup> Chantal Côté, siège #6

**2018-09-01**

Adoption de l'ordre du jour

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2018-09-02**

Adoption des procès-verbaux

### **4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2018 et des séances extraordinaires du 16 et du 27 août 2018;**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 août 2018 et des séances extraordinaires du 16 et 27 août 2018, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés tels que rédigés.

Le règlement numéro 2018-12 est soumis de nouveau pour adoption, et ce, pour respecter la procédure spécifique au règlement. M<sup>me</sup> Caron n'a pas signé le règlement adopté lors de la séance du 6 août 2018.

**2018-09-03**

Ratification des comptes

### **5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1800331 au numéro C1800373, du dépôt direct numéro P1800293 au numéro P1800324, des paiements Accès D du numéro L1800085 au numéro L1800096 pour la somme de 738 075,77 \$ et les salaires pour une somme de 71 709,59 \$ totalisant ainsi 809 785,36 \$.

### **6. Rapport des comités**

Rapport de Culture et Patrimoine  
13 août 2018

#### **a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 13 août 2018**

M<sup>me</sup> Pauline Joncas, conseillère responsable du comité Culture et Patrimoine fait un bref résumé du rapport de la rencontre du 13 août 2018.

### **7. Affaires nouvelles**

**2018-09-04**

Contribution Fêtes de la Saint-Hubert

#### **a) Demande de contribution des Fêtes de la Saint-Hubert**

**CONSIDÉRANT QUE** les Fêtes de la Saint-Hubert ont adressé une demande d'appui à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour l'organisation de la 48<sup>e</sup> édition des festivités de la Saint-Hubert à l'automne 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs demandes sont déjà autorisées par la politique d'accréditation des organismes ou sont habituellement autorisées par la responsable du Service des loisirs;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise le versement d'une contribution financière de cinq cents dollars (500 \$) au comité des Fêtes de la Saint-Hubert pour l'organisation des festivités qui auront lieu le dimanche 7 octobre 2018.

De plus, la demande de présence du personnel et des véhicules du Service des incendies lors de la célébration de la messe solennelle devra être transmise directement au Service incendie de la Ville de Montmagny.

## 8. Affaires commencées

**2018-09-05**

Transfert 15 000 \$  
pour le compte  
d'assainissement  
des eaux usées

- a) **Transfert d'une somme de 15 000 \$ pour le compte d'assainissement des eaux usées**

**CONSIDÉRANT QUE** les résolutions numéros 1997-12-255 et 2011-06-14 constituaient et déterminaient les montants transférés dans le fonds réservé pour le renouvellement des équipements ou pour vidanger les bassins;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons prévu verser 15 000 \$ en 2018 dans ce compte;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter un transfert de 15 000 \$ en 2018 pour le fonds réservé pour le renouvellement des équipements ou pour vidanger les bassins.

**2018-09-06**

Règlement 2018-12 code  
d'éthique et déontologie  
employés

- b) **Règlement numéro 2018-12 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-12

---

**AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-04 DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE EN AJOUTANT L'ARTICLE 7**

---

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné à la séance du 4 juin 2018;

**ATTENDU QU'UNE** copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance au cours de laquelle il est adopté et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QU'** un conseiller a déposé le projet de règlement tel que prévu par la loi ;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter le règlement 2018-12 amendant le règlement numéro 2012-04 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace. Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

**2018-09-07**

Programme de soutien  
politiques familiales  
2018-2019

**c) Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Cap-Saint-Ignace désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser M<sup>me</sup> Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

De confirmer que M<sup>me</sup> Pauline Joncas est l'élue responsable des questions familiales.

**2018-09-08**

Résolution d'objection  
FEPTEU mise aux  
normes

**d) Résolution concernant des frais supplémentaires non planifiés pour la subvention FEPTEU pour le projet de mise aux normes de l'eau potable**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est admissible à une subvention dans le cadre du Fonds sur l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour le projet de mise aux normes de son usine de traitement de l'eau potable;

**ATTENDU QUE** le projet devait initialement débiter au début du mois d'août 2017;

**ATTENDU QUE** le certificat d'autorisation du MDDELCC a été délivré le 21 septembre 2017;

**ATTENDU QUE** ce délai a occasionné des frais hivernaux non prévus à la Municipalité puisque le béton devait être chauffé;

**ATTENDU QUE** le MDDELCC a demandé dans le cadre du certificat d'autorisation (c.a.) d'ajouter des équipements et de modifier les plans et devis;

**ATTENDU QUE** ces frais étaient hors de notre contrôle lors de l'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** le Guide du programme FEPTEU stipule que les directives de changements lors de la réalisation des travaux ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** ces dépenses ne sont pas des directives de changements relevant de la Municipalité puisque ce sont des exigences du MDDELCC et que des délais supplémentaires ont été occasionnés par la délivrance du certificat d'autorisation;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté une résolution stipulant qu'elle s'engageait à assumer tous les coûts non admissibles à son

projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changements;

**ATTENDU QUE** les coûts hivernaux et les ajouts du MDDELCC devraient être inclus au même titre que les coûts admissibles puisque ce ne sont aucunement des directives de changements demandées par la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le total des coûts engendrés est de l'ordre de 104 034,11 \$, plus les taxes applicables et que ces derniers devront être assumés par les citoyens si aucune contribution du MAMOT n'est prévue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De demander au Ministère des Affaires municipales, du Développement durable et de l'Occupation du territoire de rendre admissibles à 83 % les dépenses en frais hivernaux et toutes autres demandes exigées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable. Les coûts à rendre admissibles sont de l'ordre de 104 034,11 \$ avant taxes et une autre dépense sera à comptabiliser concernant l'installation de turbidimètres. Ces frais ne sont pas des dépassements de coûts ou des directives de changements demandés par la Municipalité.

De plus, il est primordial que les citoyens n'aient pas à assumer ces dépassements de coûts ci-haut mentionnés et occasionnés par le ministère.

**9. Informations générales**

M<sup>me</sup> la mairesse informe les gens de différents dossiers.

**10. Période de questions générales**

M<sup>me</sup> la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

**2018-09-09**

**11. Levée de la séance**

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que la séance soit levée à 20 h 20.

Sophie Boucher  
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron  
Mairesse